

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.



## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calaisis, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calaisis, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.



## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.



## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.



## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calaisis, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calaisis, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.

## **Témoignages recueillis en 2016 et 2017 par La Cimade auprès de personnes afghanes enfermées au centre de rétention du Mesnil-Amelot**

### **Monsieur N.**

La politique des autorités norvégiennes en matière d'expulsion vers l'Afghanistan, Monsieur N. la connaissait déjà parfaitement : en 2013, il avait été débouté du droit d'asile par la Norvège et expulsé à Kaboul.

De retour au pays, le danger est omniprésent. Il se lance à nouveau dans un long périple pour retourner en Europe. En juillet 2016, il se présente à la préfecture du Val d'Oise pour y déposer une demande d'asile. Cette dernière identifie son passage en Norvège. Elle convoque Monsieur N. dans ses propres murs pour l'interpeler, et le transfère dans un centre de rétention, en vue de l'expulser vers la Norvège sur la base du règlement Dublin.

Après être parvenu à résister à deux embarquements forcés dans un vol pour Oslo, Monsieur N. y est finalement expulsé à la troisième tentative. Après seulement 24 heures sur le sol norvégien, et avant même d'avoir pu exercer le moindre droit au recours, il est expulsé en novembre à Kaboul. Depuis, il vit caché à Kaboul.

### **Monsieur I.**

Le périple de Monsieur I. (de nationalité afghane) et de sa compagne Madame V. (de nationalité iranienne) depuis l'Afghanistan se compte en années. Lorsqu'ils arrivent en France en 2016, ils se rendent, comme tant d'autres, dans la jungle de Calais, dans l'espoir de se rendre au Royaume-Uni pour y déposer une demande d'asile. Peu de temps après leur arrivée dans le Calais, ils donnent naissance à une fille.

La famille est brusquement séparée quand Monsieur I. fait l'objet d'un contrôle d'identité à Calais et que le préfet du Pas-de-Calais décide immédiatement de l'enfermer en rétention au Mesnil-Amelot pour l'expulser en Afghanistan.

Désespérée, sa compagne se rend à deux reprises au centre de rétention où elle est à son tour interpellée et enfermée dans un bâtiment distinct de celui de son mari. Pendant ce temps, leur bébé, âgé de tout juste quelques mois, est placé à l'Aide sociale à l'enfance. Le pire est à craindre, avec en ligne de mire l'expulsion des parents dans leurs pays d'origine respectifs, laissant derrière eux leur enfant.

Suite à des interventions multiples, le préfet du Pas-de-Calais finit par remettre Madame V. en liberté. Elle parvient à retrouver sa fille. L'administration persiste cependant à vouloir expulser Monsieur I. qui n'évite l'expulsion pour Kaboul qu'en résistant de toutes ses forces à un embarquement et en s'autoutilant. A force de résistance, il retrouvera la liberté et les siens. Un épisode qui montre combien l'acharnement de la machine à expulser française peut prendre le pas sur le respect du droit fondamental de mener une vie privée et familiale normale.

### **Monsieur H.**

Originaire d'un village situé à proximité de la frontière pakistanaise, Monsieur H. a vu de ses yeux les persécutions perpétrées par les Talibans, particulièrement actifs dans cette région du pays. Son propre père a disparu, enlevé plusieurs années auparavant.

En 2016, Monsieur H. prend donc la route de l'Europe, sur les traces de son frère, parvenu en Grande-Bretagne où il a été reconnu comme réfugié.

Le sort sourira bien moins à Monsieur H. : après quelques mois dans le Calais, il est interpellé et enfermé en centre de rétention par le préfet du Pas-de-Calais. Six semaines plus tard, faute d'accord des autorités consulaires afghanes, le ministère de l'Intérieur établit un laissez-passer européen avec lequel Monsieur H. est expulsé à Kaboul.

### **Monsieur S.**

Lorsque son frère qui travaillait pour le gouvernement décède dans un énième attentat sur le sol afghan, Monsieur S. prend la décision de quitter le pays avec ses proches. Les menaces des Talibans contre sa famille sont alors plus fortes que jamais. La route jusqu'en Europe occidentale est longue et la famille s'éparpille dès l'étape grecque.

Il se trouve seul à Calais lorsqu'il y est arrêté et que le préfet du Pas-de-Calais ordonne sa privation de liberté et son expulsion vers l'Afghanistan.

Craignant une telle perspective, Monsieur S. dépose une demande d'asile depuis le centre de rétention, dans des conditions particulièrement peu adaptées à cette procédure. Dix jours et un entretien à l'OFPRA plus tard, la décision tombe : Monsieur S. est désormais officiellement réfugié. Une nouvelle qui serait pleinement réjouissante si elle ne démontrait pas l'absence totale d'examen par l'administration française des situations des personnes avant de prendre des décisions d'expulsion.

### **Monsieur A.**

Originaire de la province de Parwan, Monsieur A. a fui l'Afghanistan en 2015 pour solliciter la protection des autorités néerlandaises. Quelques mois plus tard, il est débouté du droit d'asile et les Pays-Bas prennent une mesure d'expulsion à destination de l'Afghanistan.

Il se rend alors en France pour poursuivre sa quête de protection. Il est hébergé dans un centre d'accueil et d'orientation dans le Loiret. Toutefois, le piège Dublin se referme très vite sur lui et, après une interpellation « surprise » lors d'une présentation au commissariat, Monsieur A. est transféré au centre de rétention du Mesnil-Amelot.

A son 45<sup>ème</sup> et dernier jour de rétention, il est renvoyé au Pays-Bas. Restés en contact avec lui durant les premiers jours qui ont suivi ce retour, ses amis ont appris qu'il était enfermé dans un nouveau centre, dans l'attente d'un vol pour Kaboul ; depuis, ils sont sans nouvelles de lui.